

Service de questions-réponses sur les règles de course de World Sailing

Q&R 2024.002

18 mai 2024

Sens du terme « danger » dans la règle 41(a)

Situation

La règle 41(a) stipule : « Un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure, sauf de l'aide pour un membre d'équipage malade, blessé ou en danger ».

Question n° 1

Si un solitaire (barreur seul à bord) est séparé de son bateau, doit-il d'abord démontrer qu'il ne peut pas nager jusqu'à son bateau ou est-il considéré en danger dès l'instant où il perd le contact avec son bateau ?

Réponse 1

Non, il n'est pas nécessaire de démontrer qu'un concurrent est malade, blessé ou en danger avant de recevoir de l'aide sur l'eau.

L'aide doit toujours être apportée dès qu'une personne la demande, ou si quelqu'un évalue raisonnablement que la situation est dangereuse.

Être séparé de son bateau n'est pas en soi une situation dangereuse, mais cela peut le devenir lorsqu'elle est combinée à d'autres facteurs, tels que :

- le niveau d'expérience et l'âge du concurrent,
- les conditions météorologiques (température de l'eau, état de la mer, visibilité, etc.),
- la vitesse des autres bateaux alentour,
- la distance au bateau,
- la présence de blessures,
- la présence éventuelle d'animaux dangereux,
- etc.

Cependant, un bateau qui sollicite et reçoit de l'aide sans être malade, blessé ou en danger enfreint la règle 41(a) et doit abandonner la course.